

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: RENOUVELLEMENT PAR AVENANT DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VINCENNES EN APPLICATION DU DECRET DE DISSOLUTION ET DE L'ARRETE DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR DU 28 SEPTEMBRE 2017

DÉCISION N° DM-23-463 EN DATE DU 08 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° AU-18-006 en date du 9 janvier 2018 autorisant la signature de la Convention de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Vincennes avec la Fédération Nationale des Offices Publics de l'Habitat ;

CONSIDÉRANT que la convention, d'une durée de 6 ans, viendra à son terme le 31 décembre 2023 et qu'il est nécessaire de la renouveler par avenant pour cette même durée afin de poursuivre la liquidation de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Vincennes ; ;

DÉCIDE

DE SIGNER un avenant à la Convention de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Vincennes conclue entre la Ville de Vincennes et la Fédération Nationale des Offices Publics de l'Habitat siégeant à Paris (8ème) 14 rue Lord-Byron, afin de prolonger la Convention pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2024.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231208-Imc1H11494H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/12/2023

Date de Publication: 08/12/2023